

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

**Représentés :** Monsieur Guy MARISSAL par Madame Christiane GADAUD, Monsieur François VENEL par Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Monsieur Alain FONDANECHÉ par Madame Martine POTTIER

**Secrétaire de séance :** Madame Christiane GADAUD

## AFFAIRES FINANCIERES

### 1- Tarifs municipaux – Camping – Saison 2022

Le Conseil Municipal :

- fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs du camping municipal tels qu'indiqués ci-dessous.

PRESTATIONS	TARIFS 2022
Forfait 1 personne (1 personne + emplacement + voiture)	10,80 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + emplacement + voiture)	16,30 €
Electricité	3,70 €
Adulte supplémentaire	5,70 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	2,50 €
Voiture supplémentaire	5,70€
<i>sur la deuxième semaine de séjour</i>	<i>7 %</i>
<i>sur la troisième semaine de séjour</i>	<i>12 %</i>
<i>sur la quatrième semaine de séjour</i>	<i>17 %</i>
Location de tente (par jour et par personne)	7,10 €
Laverie (utilisation machine à laver)	2,30 €
Bloc de glace mise en dépôt bouteille « glaçon »	gratuit 2,10 €/unité
Prêt adaptateur électrique (caution)	20,00 €

Animaux (tenus en laisse)	Gratuit
Vidange camping-car (pour les personnes extérieures au camping)	6,50 €
Glace à rafraîchir	2,95 €
Boissons	2,40 €
Bouteille d'eau (50 cl)	1,05 €
Baguette	1,20 €
Croissant et Pain au chocolat	1,40 €
<b>Mobil-home Arthonnet (4 couchages)</b> 1 chambre 1 lit 140 et 1 chambre 2 lits 80	
1 semaine (7 nuits) juillet et août	449,00 €
1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre	260,00 €
1 week-end (3 nuits) juillet et août	227,00 €
1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre	124,00 €
Nuit supplémentaire	63,00 €
caution	150,00 €
<b>Mobil-home Aurence (4 couchages)</b> 1 chambre 2 lits 90 et 1 chambre 2 lits 80	
1 semaine (7 nuits) juillet et août	449,00 €
1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre	260,00 €
1 week-end (3 nuits) juillet et août	227,00 €
1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre	124,00 €
Nuit supplémentaire	63,00 €
caution	150,00 €
<b>Mobil-home Aixette (6 à 8 couchages)</b> 3 chambres	
1 semaine (7 nuits) juillet et août	487,00 €
1 semaine avril, mai, juin, septembre, octobre	302,00 €
1 week-end (3 nuits) juillet et août	260,00 €
1 week-end (2 nuits) avril, mai, juin, septembre, octobre	167,00 €
Nuit supplémentaire	75,00 €
caution	150,00 €
<b>Mobil-home Alma (4 couchages)</b> Hors saison : avril et octobre	
1 semaine (7 nuits)	260,00 €
1 week-end (2 nuits)	167,00 €
Nuit supplémentaire	63,00 €
caution	150,00 €

*Tarifs TTC, taxe de séjour non incluse.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité**

**Monsieur Guy MARISSAL et Madame Martine POTTIER rejoignent l'Assemblée**

**Madame Martine POTTIER est détentrice d'un pouvoir de vote de la part de Monsieur Alain FONDANECHÉ**

## 2- **Tarifs municipaux cimetière – Création d'un nouveau tarif**

Le Conseil Municipal :

- décide de créer un tarif pour les cavurnes d'un montant de 1 460,00 € par cavurne pour une durée de 30 ans  
*tarif exonéré de TVA*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité**

### 3- Acceptation remboursement de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
  - d'un montant de 53 127,32 € par SCP DAURIAC-PAULIAT-DEFAYE (règlement des causes de l'arrêt de la CAA de Bordeaux en date du 31 décembre 2020 – Affaire Commune d'Aixe-sur-Vienne / Jacques et Cie)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

### 4- Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal :

#### Budget Restaurant scolaire

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 308,55 €.

Titre R-53-53214 (2020)	8,55 €
Titre R-55-55206 (2020)	11,40 €
Titre R-56-56223 (2020)	36,00 €
Titre R-57-57221 (2020)	36,00 €
Titre R-58-58218 (2020)	36,00 €
Titre R-59-59215 (2020)	36,00 €
Titre R-60-60213 (2021)	36,00 €
Titre R-61-61213 (2021)	11,40 €
	-----
TOTAL	211,35 €

Titre R-63-63078-1 (2021)	37,00 €
Titre R-64-64079-1 (2021)	23,20 €
Titre R-65-65078-1 (2021)	37,00 €
	-----
TOTAL	97,20 €

il s'agit du non règlement de repas.

#### Budget Principal

- prononce l'admission en non-valeur des titres de recette portés ci-dessous pour un montant global de 121,50 €.

Titre R-24-24125 (2020)	4,50 €
Titre R-26-26096 (2020)	7,50 €
Titre R-29-29115 (2020)	15,00 €
Titre R-210-210119 (2020)	15,00 €
Titre R-211-211120 (2020)	15,00 €
Titre R-212-212119 (2020)	15,00 €
Titre R-201-201121 (2020)	15,00 €
	-----
TOTAL	87,00 €

Titre R-205-205043-1 (2021)	34,50 €
	-----
TOTAL	34,50 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**5- Convention d'affiliation des partenaires aux dispositifs « SHAKE@DO.87 » et « PASS' CLUB » (aide à la licence sportive) 2021-2022 du Conseil Départemental de la Haute-Vienne**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'affiliation des partenaires aux dispositifs « SHAKE@DO.87 » et « PASS' CLUB » 2021-2022, du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, telle que jointe en annexe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**6- Concours « Maisons et Fermes Fleuries » – Récompenses**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à délivrer aux lauréats du concours « Maisons et Fermes Fleuries » des bons d'achats à utiliser chez différents commerçants de la Commune
- précise que ces bons d'achats seront pris en charge par le budget principal de la Commune.

**Palmarès Aix Fleurie 2021**

32 bons d'achats seront offerts pour la remise des prix d'Aix Fleurie pour un montant global de 740€ répartis de la façon suivante :

**CATEGORIE 1 : « Maison avec jardin visible de la rue »**

Madame Marie PAULIAT – 28, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 30€)

Madame Véronique PORCHER - 65 rue de la Caraque (1 chèque cadeau de 20€)

Monsieur et Madame Alain et Bernadette TIGOULET - 37 rue Chateaubriand (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Ginette CLAVEAU -50, rue Raymond Poincaré (1 chèque cadeau de 20€)

Monsieur René BERTRAND – 13 impasse Garrigou-Lagrange (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Gilberte PATELOU – 11 impasse Honoré de Balzac (1 chèque cadeau de 20€)

Monsieur Gérard PUYRAUD - 4 impasse Auguste Renoir (1 chèque cadeau de 20€)

Madame BORDES Julia -32, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Michèle ARNAUD – 31, Avenue Raymond POINCARE (1 chèque cadeau de 20€)

**CATEGORIE 3 : « Balcon ou Terrasse fleuries »**

Madame Bernadette DAUTRIAT – 11 avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 30€)

Madame Gilberte PATELOU- 11 impasse Honoré de Balzac (1 chèque cadeau de 20€)

Monsieur Gérard PUYRAUD - 4 impasse Auguste Renoir (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Elisabeth CARREAUD - 4 avenue François Mitterrand (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Denise BONNET – 4 rue Lavoisier (1 chèque cadeau de 20€)

**CATEGORIE 4 : « Fenêtres ou Murs Fleuris »**

Madame Michèle ARNAUD – 31, Avenue Raymond POINCARE (1 chèque cadeau de 30€)

Madame Ginette MONTELUS - 5 rue Guynemer (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Denise BONNET – 4 rue Lavoisier (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Elisabeth CARREAUD – 4 avenue François Mitterrand (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Martine COUË – 6/8 rue de l'Abreuvoir (1 chèque cadeau de 20€)

**CATEGORIE 6 : « Hôtel Restaurant –Café-Commerces »**

Madame Isabelle JOUANDEAU « Le P'tit Bistrot » (1 chèque cadeau de 30€)

**CATEGORIE 7 : « Parcs Fleuris »**

Monsieur Jean-Marie GERMAIN – 4 rue du Portail (1 chèque cadeau de 30€)

Madame Marie PAULIAT – 28, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Véronique PORCHER - 65 rue de la Caraque (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Ginette CLAVEAU -50, rue Raymond Poincaré (1 chèque cadeau de 20€)

**CATEGORIE 8 : « Fermes Fleuris »**

Madame Colette GRANET (1 chèque cadeau de 30€)

**CATEGORIE 9 : « Jardins particuliers et cours intérieures »**

Madame BORDES Julia -32, Avenue Pasteur (1 chèque cadeau de 30€)

Madame Ginette MONTELUS - 5 rue Guynemer (1 chèque cadeau de 20€)

Monsieur René BERTRAND – 13 impasse Garrigou-Lagrange (1 chèque cadeau de 20€)

Madame Geneviève DEFAYE – 18, Avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 20€)

**CATEGORIE 10 : « Potager visible de la rue »**

Madame Yolande COTTAZ – 10 avenue Saint Amand (1 chèque cadeau de 30€)

Monsieur Jean REIX – 7, Impasse Garrigou LAGRANGE (1 chèque cadeau de 20€)

Monsieur Jean-René BRUNET - 36bis rue Jeanne d'Albret (1 chèque cadeau de 20€)

A valoir pour l'achat de plants ou graines de fleurs, plantes, cache-pots, vases, fleurs chez les commerçants de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**PERSONNEL**

**1- Service Restaurant scolaire – Création d'un poste d'Adjoint Technique**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2021
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**2- Service Affaires Scolaires – Entretien des bâtiments – Création d'un poste d'Agent de Maîtrise**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Agent de Maîtrise territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2021.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

**URBANISME**

**1- Acquisition d'une parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AM n°171, située 19 rue Outre-Vienne à Aix-sur-Vienne**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle de terrain bâtie, cadastrée section AM n°171, située 19 rue Outre-Vienne, pour un montant de 20 000,00 € auprès de la société GB (Madame Corinne GILSON et Monsieur Philippe BRACHET) sise 125 avenue Baudin 87000 LIMOGES
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- précise que l'étude notariale de Maître SALLON sera chargée de la rédaction de l'acte

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## **2- Acquisition d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AT n°173 située « Grande Terre » à Aix-sur-Vienne**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AT n°173 située « Grande Terre » à Aix-sur-Vienne, d'une superficie de 6 875 m<sup>2</sup> pour un montant de 65 000,00 € auprès de Monsieur Samuel HERAUD domicilié 20 rue de Picergent, 16 200 SIGOGNE
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- précise que l'étude notariale de Maître MARCHADIER sera chargée de la rédaction de l'acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## **3- Acquisition de parties de parcelles de terrain non bâties, cadastrées section AS n°52, 168 et 164 situées rue du Moulin de Fert à Aix-sur-Vienne**

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition d'une bande de terrain d'une largeur de 3,00 m des parcelles cadastrées section AS n°52,168 et 164, situées rue du Moulin de Fert, auprès de Monsieur Samuel HERAUD domicilié 20 rue de Picergent 16 200 SIGOGNE.
- précise que cette acquisition intervient à titre gratuit, charge à la Collectivité de procéder aux travaux de taille et d'abattage des végétaux et arbres existants.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération
- précise que l'étude notariale de Maître MARCHADIER sera chargée de la rédaction de l'acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## **4- Cession de la parcelle de terrain non bâtie cadastrée section AT n°51a, située à l'angle de la rue Gambetta et de la rue des Fossés**

Le Conseil Municipal :

- autorise la vente de la parcelle de terrain cadastrée section AT n°51a, d'une superficie de 21 m<sup>2</sup>, au profit de Madame Joëlle GESLOT demeurant 48 rue des Fossés à Aix-sur-Vienne sur la base d'un coût d'acquisition fixé à 40,50 € le m<sup>2</sup>
- précise que l'ensemble des frais inhérents à cette cession seront pris en charge par Madame Joëlle GESLOT (frais de bornage, acte notarié, ...)
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération
- précise que l'étude de Maître SALLON sera chargée de la rédaction de cet acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

## **5- Déclassement d'un chemin communal en vue de son aliénation – Avenue Raymond Poincaré à Aix-sur-Vienne**

Le Conseil Municipal :

- est favorable à la vente, suivant estimation du service France DOMAINE, du chemin communal desservant les parcelles de terrain cadastrées section AY n°336 et n°337 situé avenue Raymond Poincaré à Aix-sur-Vienne étant donné que ce chemin dessert exclusivement la propriété de Monsieur Alain BESSON.
- précise que cette vente n'interviendra qu'à l'issue d'une enquête publique définie par les articles R.141-4 et R. 141-9 du Code de la Voirie Routière et délibération du Conseil Municipal décidant le déclassement dudit chemin
- précise que l'ensemble des frais inhérents à ce projet sera pris en charge par Monsieur Alain BESSON

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

6- Cession parcelle de terrain bâtie cadastrée section AT n°70 située 2 rue Jean Baptiste Nanot à Aix-sur-Vienne

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente de la propriété communale située 2 rue Jean-Baptiste Nanot via la plateforme de courtage en ligne Agorastore
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette vente

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

ASSAINISSEMENT
----------------

1- Conventions pour servitude de passage en propriétés privées – Réseau assainissement collectif des Eaux Pluviales, rue de Bel Air / impasse de Fénérolles

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec :
  - Madame et Monsieur MASSALOUX, propriétaires de la parcelle cadastrée section AY n°50, située 5 rue de Bel Air à Aix-sur-Vienne, la convention de servitude de passage en propriété privée telle que présentée en annexe
  - Madame et Monsieur GAUDUFFE, propriétaires de la parcelle cadastrée section AY n°49, située 3 rue de Bel Air à Aix-sur-Vienne, la convention de servitude de passage en propriété privée telle que présentée en annexe
  - Madame et Monsieur GERMANEAU, propriétaires de la parcelle cadastrée section AY n°48, située 1 impasse de Fénérolles à Aix-sur-Vienne, la convention de servitude de passage en propriété privée telle que présentée en annexe
  - Madame et Monsieur PRADEAU, propriétaires de la parcelle cadastrée section AY n°47, située 3 impasse de Fénérolles à Aix-sur-Vienne, la convention de servitude de passage en propriété privée telle que présentée en annexe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

AFFAIRES DIVERSES
-------------------

1- Convention de location à titre précaire et révocable – Garage 1 rue d'Isly - Reconduction

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention de location, tel que présenté en annexe, avec Monsieur Mathieu PAILLER, gérant du restaurant « La Petite Chopine », situé 54 avenue du Président Wilson.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

2- Dérogation municipale au principe de repos dominical des salariés des commerces de détail – Liste dimanches 2022

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la liste des cinq dimanches proposée soit les dimanches 29 mai, 27 novembre, 04 décembre, 11 décembre et 18 décembre

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

### 3- Conventions de mise à disposition de locaux municipaux auprès des Associations – Renouvellement

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention « type » de mise à disposition de locaux municipaux tel que joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur/Madame le/la Président(e) de l'Association :
  - o Association Sportive Aixoise (local Maison des Associations)
  - o Aixe Rugby Athlétique Séniors (local Maison des Associations)
  - o Aixe Rugby Athlétique (local Maison des Associations)
  - o **Art'Aixe (local Prévert)**
  - o Association Communale de Chasse Agréée (local Silicate)
  - o Club Subaquatique Aixois (local Anciens bains douches)
  - o Club de Billard (local Lapeyre)
  - o Aixe Canoë Kayak (base nautique)
  - o Grenier à Sel (local Maison des Associations)
  - o AAPPMA « Les Pêcheurs Aixois » (Maison Fayard)
  - o Association des Artisans et Commerçants Aixois (local 6 rue Victor Hugo)
  - o Aixe Chorégraphie (local Silicate)
  - o **Aixe Basket Club Val de Vienne (local Maison d'Isly)**
  - o Aixe Running Club 87 (vestiaires base nautique)

tout document relatif à cette mise à disposition.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

### 4- Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs auprès des Associations – Renouvellement

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention type de mise à disposition des équipements sportifs tel que joint en annexe
- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur/Madame le/la Président(e) de l'Association,
  - o Tennis Club Aixois (Equipements rue Maurice Ravel)
  - o **Association Sportive Aixoise (stades d'Arliquet)**
  - o **Aixe Rugby Athlétique Séniors (stades d'Arliquet)**
  - o **Aixe Rugby Athlétique (stades d'Arliquet)**
  - o Aixe Canoë Kayak (piscine)
  - o Aixe Retraite Sport Santé (piscine)
  - o Aqua Natation Sport Santé (piscine)
  - o Bords de Vienne Triathlon (piscine)
  - o Club Subaquatique Aixois (piscine)
  - o Les Dauphins Aixois (piscine)
  - o Gymnastique Volontaire (piscine + gymnase Sylvain Chazelas)
  - o Aixe Chorégraphie (gymnase Sylvain Chazelas + salle Antoine Blondin)
  - o **Badminton du Pays d'Aixe (gymnase Sylvain Chazelas)**
  - o Aixe Basket Club Val de Vienne (gymnase Sylvain Chazelas)
  - o PSA Aixe sur Vienne (gymnase Sylvain Chazelas)
  - o **Les Lames d'Aïssa (salle Antoine Blondin)**
  - o Shoto Karaté Club (salle Antoine Blondin)
  - o Tae Kwon Do (salle Antoine Blondin)
  - o **Maison d'Accueil Spécialisée (APAJH 87) (salle Antoine Blondin)**

tout document relatif à cette mise à disposition.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*



#### **5- Règlement Intérieur d'utilisation des installations sportives - Actualisation**

Le Conseil Municipal :

- adopte le Règlement Intérieur des Equipements Sportifs tel qu'annexé
- précise que ce règlement intérieur est applicable dès publication.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

#### **6- Convention de partenariat avec le réseau DIABLIM**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Président du réseau DIABLIM, la convention de partenariat telle que définie en pièce jointe.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*

#### **7- Règlement Intérieur du Cimetière – Actualisation**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le nouveau Règlement Intérieur du Cimetière **tel qu'il est joint**.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire quant au respect de son application.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité*